

Licence professionnelle Management du logement social

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Management du logement social. 2011, Université d'Auvergne - UDA. hceres-02039646

HAL Id: hceres-02039646

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039646>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : CLERMONT-FERRAND

Établissement : Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand 1

Demande n° S3LP120002849

Dénomination nationale : Management des organisations

Spécialité : Management du logement social

Présentation de la spécialité

La licence professionnelle, ouverte depuis 2002, forme à tous les aspects de la gestion de l'immobilier social. Pour cela, elle apporte des compétences polyvalentes en gestion, en management, en droit public et privé, en communication, concernant le vocabulaire des techniques du bâtiment. La formation, localisée à Aubière, est portée par l'Institut universitaire de technologie de Clermont-Ferrand, en partenariat avec le lycée Sidoine Apollinaire de Clermont-Ferrand et la Chambre de commerce et d'industrie de la Moselle. Un partenariat avec le lycée Louis Pasteur de Lille est en gestation. La formation accueille un public en formation initiale, en formation continue et, depuis 2007, en alternance en contrat de professionnalisation.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	37
Taux de réussite	94 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	9 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	67 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	46 %
Pourcentage de diplômés en emploi : 1 enquête nationale 3 enquêtes à 6 mois de l'établissement	91 % 72 % et 86 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette licence professionnelle est une formation très spécifique qui répond aux besoins des milieux professionnels et est très en phase avec les professionnels et les différents partenaires. Elle semble être devenue une référence nationale du secteur du logement social. Cela se traduit par un essaimage vers d'autres régions, notamment par ses partenariats dans le Grand Est et, plus récemment, avec les bailleurs sociaux du Nord - Pas de Calais. Ce rayonnement s'est également concrétisé par des stages effectués dans plusieurs régions françaises et par le développement de la formation continue et de l'alternance. La licence professionnelle n'est cependant pas dotée d'un conseil de perfectionnement. L'insertion professionnelle est satisfaisante, avec de bons taux d'emploi, bien que la situation se soit quelque peu détériorée récemment sous l'effet de la crise économique. L'accompagnement des étudiants par l'équipe de formation est très satisfaisant, tant dans la recherche de stages que du point de vue de l'organisation pédagogique : mise en ligne d'offres sur plate-forme numérique, relance accompagnée, suivi des stagiaires, évaluation en concertation avec le tuteur, présentation orale, aménagement de modules, suivi individuel...

- Points forts :
 - L'envergure nationale de la formation.
 - La densité des coopérations avec des bailleurs sociaux, locaux et nationaux.
 - La bonne insertion professionnelle.
 - L'articulation très étroite des enseignements aux problématiques de la gestion locative sociale.
 - La très bonne implication pédagogique sous diverses modalités.
- Point faible :
 - L'absence de conseil de perfectionnement.

Notation)

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A+

Recommandations pour l'établissement)

Il conviendrait de mettre en place un conseil de perfectionnement. Cela pourrait être l'occasion de développer les partenariats formalisés avec les organes nationaux représentatifs du logement social. Le conseil de perfectionnement devrait analyser les évolutions de l'insertion professionnelle et apporter des pistes d'amélioration continue de la formation. On pourrait également chercher à renforcer la part des enseignants-chercheurs dans la formation. On veillera également à maintenir, voire développer la part du public issu de L2. Enfin, il conviendrait que, conformément à la réglementation, le projet tuteuré et le stage appartiennent à deux unités d'enseignement distinctes.